



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 1999-MC-2371

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 187032

DOSSIER N° 782

Objet : Ressources Caldera Inc.
Demande de dispense de prospectus pour
un placement à l'extérieur du Québec

Vu les informations présentées le 21 juin 1999;
vu l'article 12 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu l'article 115 du Règlement sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice :

accorde la dispense de prospectus pour le placement à l'extérieur du Québec de 1 764 160 actions ordinaires et de bons de souscription de 882 080 actions ordinaires de la société conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Cette décision annule et remplace la décision n° 1999-MC-2228 en date du 9 septembre 1999.

Fait à Montréal, le 16 septembre 1999.

(s) Johanne Duchesne
Johanne Duchesne
Directrice
Marchés des capitaux

EG/jp